

Dialogue

www.sdec-energie.fr



UNE RENTRÉE SUR LES CHAPEAUX DE ROUE

Premières mises en service et inaugurations des bornes de recharge MobiSDEC, participation à la foire internationale de Caen avec la création d'un village de l'électromobilité et l'organisation d'un rallye éco-mobile... la rentrée du SDEC ENERGIE se fait sur les chapeaux de roue... de véhicules électriques bien sûr !

Mais pas seulement. La Maison de l'Énergie fait peau neuve après 5 années de bons services. Une nouvelle exposition sera prochainement proposée aux élèves et enseignants en remplacement du Parcours de l'énergie. Vous pourrez la découvrir lors de nos journées portes ouvertes le 1^{er} et 2 octobre prochains, par ailleurs rythmées par des conférences liées à l'actualité de l'énergie (loi de transition énergétique notamment), aux nouveaux services proposés par le syndicat (nouvelles fonctionnalités de l'éclairage par exemple) et par des échanges avec nos équipes techniques et administratives.

De nombreux rendez-vous à ne pas manquer pour venir à la rencontre des élus du bureau et des agents du syndicat.

Energétiquement vôtre,

Jacques LELANDAIS,
Président du
SDEC ENERGIE



EN JEUX

Loi sur la transition énergétique

Nouvelle donne pour les autorités concédantes et les particuliers

Contrôle et nouvelle gouvernance des réseaux de distribution, compteurs intelligents de gaz et d'électricité, chèque énergie pour les plus démunis, encouragement aux déplacements vélos domicile-travail, crédit d'impôt et écoprêt à taux zéro, interdiction des sacs plastiques... La loi de transition énergétique, adoptée en juillet dernier, vise à baisser l'émission de gaz à effet de serre de 40% en 2030 par rapport à 1990.

À quelques mois de la conférence de Paris sur le climat, le nouveau modèle énergétique français vient d'être adopté. Le conseil constitutionnel a, dans la foulée, validé les grands objectifs de la loi sur la transition énergétique : part du nucléaire dans la production d'électricité passant de 75 à 50% à l'horizon 2025, part des énergies renouvelables dans la consommation finale de 32% en 2030 et, par rapport à 2012, réduction de la consommation énergétique finale de 50% en 2050 et réduction de la consommation des énergies fossiles de 30% en 2030.

Pour atteindre ces objectifs, de nombreuses actions sont prévues dans les secteurs du logement (rénovation, compteurs électriques intelligents...), des transports (installation de 7 millions de bornes de charge pour voitures électriques, prime à la conversion, ...), les énergies renouvelables (fonds chaleur, méthanisation, ...), le recyclage des déchets (interdiction des sacs plastiques à usage unique, réduction des volumes mis en décharge,...). *[Lire encadré en page 2 sur les principales mesures touchant le grand public].*

Les syndicats d'énergie confortés

La loi prévoit l'obligation pour les concessionnaires de mentionner dans le compte annuel d'activité, qu'ils doivent communiquer à leurs autorités concédantes, les valeurs brute, nette comptable et de remplacement des ouvrages concédés. « Une obligation qui n'était pas prévue dans la rédaction initiale du projet mais que les parlementaires membres ou proche de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) ont fait adopter », relève Jacques Lelandais, président du SDEC ENERGIE.

Autre avancée significative de la loi, la désignation d'un représentant des autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) pour siéger au conseil de surveillance d'ERDF. « Ce représentant aura notamment pour rôle de rendre compte des débats menés au sein du comité du système de distribution d'électricité nouvellement créé, chargé d'examiner la politique d'investissement d'ERDF et des AODE sur les réseaux de distribution d'électricité », poursuit Jacques Lelandais.

[SUITE PAGE 2]

AU FIL DES MOIS

18 AU 20 JUIN - DEAUVILLE
Salon Electric Drive



Le SDEC ENERGIE a participé à la 2^{ème} édition du salon du véhicule propre, occasion pour découvrir en avant-première le futur réseau de bornes MobiSDEC, son nouveau service public d'électromobilité dans le Calvados.

18 JUIN - DEAUVILLE
MobiSDEC



Le 18 juin, Jacques Lelandais, Président du SDEC ENERGIE, accompagné de la Vice-Présidente, Catherine Gourney-Leconte et Marc Maouche, Délégué Régional Orange Basse-Normandie ont signé une convention permettant de développer un ensemble de services qui seront bientôt proposés aux futurs utilisateurs des 200 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides déployés dans le Calvados par le SDEC ENERGIE : des bornes connectées à internet pour encore plus d'efficacité !

7 AU 9 AOÛT - LION-SUR-MER
Les Sables Animés



La 9^{ème} édition des Sables Animés a réuni plus de 30 animations pour toute la famille, proposées sur les plages des communes du littoral de Caen la mer : Ouistreham Riva-Bella, Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer et Lion-sur-Mer.

Au programme : sport, musique, culture et concerts mais aussi développement durable.

À ce titre, le public a pu être sensibilisé à la maîtrise de l'énergie en parcourant l'exposition du SDEC ENERGIE, le parcours de l'énergie ou comment allier détente et réflexion !

LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

-13%

C'est la baisse moyenne des prix par rapport aux TRV (tarifs réglementés

de vente), obtenue par le groupement d'achat d'électricité pour les bâtiments publics coordonné par le SDEC ENERGIE et composé de 368 collectivités publiques du Calvados, de la Manche et de la Seine-Maritime. Cet achat groupé représente 3400 contrats et près de 142 GWh de consommation d'électricité annuelle. Ces marchés de fourniture ont été attribués à ENGIE (GDF SUEZ) pour la période du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2016. Ensemble, on est gagnant !

ENJEUX [SUITE]

Nouvelle donne pour les autorités concédantes et les particuliers

Gouvernance de la transition énergétique

Les autorités organisatrices de la distribution d'énergie pourront par ailleurs être consultées lors de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET). « Ceci est d'autant plus important, note Jacques Lelandais, que le PCAET devra définir un programme d'actions à réaliser notamment afin de développer de manière coordonnée les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, et d'optimiser la distribution d'énergie ».

Par ailleurs, les syndicats d'énergie pourront créer une structure commune dans le but d'améliorer la coordination et la rationalisation de l'exercice des différentes compétences dans le secteur de l'énergie. « Ce nouveau cadre juridique doit permettre aux syndicats d'énergie de se positionner pour jouer un rôle opérationnel ambitieux et concret en faveur de la transition énergétique. Nous chercherons ainsi à être une force d'appui aux collectivités publiques de plus petites tailles qui n'ont bien souvent pas les moyens ni l'expérience suffisante pour jouer un rôle véritablement efficace dans ce domaine », conclut Jacques Lelandais. □

Les mesures phares qui changeront le quotidien

Bâtiments et logements

Pour rendre les logements plus économes en énergie, les particuliers pourront bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 30 % du montant des travaux, dans la limite de 8.000 euros de travaux pour une personne seule et de 16.000 euros pour un couple. Un écoprêt à taux zéro pour financer les travaux de rénovation énergétique est également mis en place.

Priorité aux transports propres

La loi propose des aides à l'achat de véhicules propres en remplacement de véhicules anciens polluants. Le nouveau bonus «voiture électrique» s'élève à 10.000 euros depuis le printemps dernier. Les entreprises de plus de 100 salariés, situées dans un territoire couvert par un plan de déplacements urbains, doivent conclure un plan de mobilité comprenant notamment des actions en faveur du covoiturage. Les déplacements à bicyclette sur les trajets domicile-travail sont également encouragés, avec un système d'indemnité kilométrique vélo de 25 centimes par kilomètre, et une aide fiscale pour les entreprises. La lutte contre la pollution atmosphérique fait aussi parti des objectifs du texte. Il prévoit la possibilité pour les maires de créer des « zones à circulation restreinte » où les véhicules les plus polluants seraient bannis.

La fin des sacs plastiques

La loi sur la transition énergétique requiert l'interdiction de tous les sacs plastiques à partir du 1er janvier 2016.

Des compteurs intelligents de gaz et d'électricité

L'installation de compteurs intelligents - Linky pour l'électricité et Gazpar pour le gaz - doit être généralisée. Le but est d'offrir une information en temps réel aux usagers, avec pour objectif de les responsabiliser sur leur consommation.

Un chèque énergie pour les plus démunis

La loi sur la transition énergétique prévoit la création d'un chèque énergie pour les plus démunis. Il sera financé par les consommateurs de gaz et d'électricité et, pour le solde, par l'Etat. Le chèque énergie pourra être utilisé afin de payer sa facture d'énergie mais aussi ses travaux de rénovation énergétique. □

L'ACTU EN LUMIÈRE

Electromobilité

Le SDEC ENERGIE participe à la Foire de Caen

Du 18 au 28 septembre 2015, le syndicat présentera au grand public, sur son Village de l'électromobilité, son nouveau réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, MobiSDEC.

Curieux, convaincus ou encore sceptiques : le SDEC ENERGIE donne rendez-vous sur la Foire de Caen à tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à l'électromobilité ! Pendant que l'événement, qui rassemble chaque année plus de 160 000 visiteurs, battra son plein, le syndicat lancera officiellement son réseau de bornes de recharge MobiSDEC avec les premières bornes installées dans 6 communes du département, le 19 septembre*.

En tout ce sont plus de 200 bornes qui mailleront le département du Calvados fin 2016 ! L'occasion pour le SDEC ENERGIE de venir les présenter au grand public et de répondre à toutes les questions. Sur le village de l'électromobilité, installé sur 125 m² au niveau de l'entrée principale, les visiteurs pourront ainsi découvrir les bornes du réseau MobiSDEC ainsi que les services associés (géolocalisation, supervision des bornes, mode de paiement innovants...) développés en partenariat avec Orange. Le SDEC ENERGIE profitera de la Foire de Caen pour créer un panel d'utilisateurs invités à tester ces différents services. Le visiteur retrouvera aussi les derniers modèles de véhicules électriques ou hybrides, et d'autres plus inattendus comme des gyropodes ou la version électrique de la célèbre Mini Moke, présentée par le groupe Duprat Distribution. Et puis pour les propriétaires de voiture électrique, le SDEC ENERGIE offrira aux 30 premiers électromobiles, (sur présentation de la carte grise de leur véhicule) 6 mois de recharge sur tout le département...

Enfin le SDEC ENERGIE proposera des ateliers sur l'électromobilité (en partenariat avec l'association Normandie Mobilité Electrique et les Petits





LE VILLAGE DE L'ÉLECTROMOBILITÉ

- Présentation de la borne de recharge MobiSDEC
- Démonstration des services associés aux bornes : géolocalisation, disponibilité des bornes, réservation, modes de paiement, ...
- Essais de véhicules électriques 2 roues, 4 roues
- Ateliers et conférences sur l'électromobilité pour les petits et les grands











Débrouillards de Basse-Normandie) lors de journées à thèmes pour toute la famille, mais aussi à destination des PME et artisans et des constructeurs automobiles... En sortant de la Foire, tout le monde sera au courant ! ■

➤ Infos et programme sur www.sdec-energie.fr

* Le même jour, Caen, Campagnolles, Livarot, Pont-L'Evêque, Potigny et Trévières verront aussi leur première borne de recharge pour véhicules électriques mise en service... et rallieront le Village de l'électromobilité en voiture électrique avec une arrivée prévue vers 12h00.

SUR LE TERRAIN



Creully

Le réseau électrique du collège prêt pour la rentrée

À Creully, le SDEC ENERGIE a profité des vacances scolaires pour réaliser l'extension du réseau de distribution publique basse tension du collège Jean de la Varende.



« Pour rappel, un transformateur privé est à la charge de son propriétaire (ici le Département) alors qu'un transformateur public appartient au SDEC ENERGIE, et dans le cadre du contrat de concession, il revient à ERDF de l'entretenir » précise Alain Liard.

Le réseau électrique qui alimente ce collège sera désormais raccordé à un autre poste de transformation public situé rue de Bayeux. Concrètement, 110 mètres de câbles basse tension ont été posés en souterrain et le transformateur a été remplacé par un plus puissant de 630 Kva contre 400 Kva à l'origine : une capacité augmentée de plus de 50 %, de quoi répondre aux futurs appels de puissance et d'anticiper le renforcement du réseau de distribution.

Une coupure de courant nécessaire

Le coût global des travaux de cette extension et du renforcement du réseau s'élève à 20 000 euros TTC.

Sur ce coût, le Département participe à hauteur de 3 000 €. 3000 € sont aussi couverts par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE).

« Le SDEC ENERGIE, pour sa part, contribue à hauteur de 14 000€ et ce dans le cadre du soutien économique qu'il apporte aux communes et aux communautés de communes », détaille Jean-Yves Heurtin, Vice-Président du SDEC ENERGIE en charge du développement économique, « mais aussi dans le cadre de sa mission de service public de renforcer le réseau de distribution pour que chaque usager dispose d'une énergie électrique de qualité ».

La mise en service des nouveaux équipements a été réalisée le 23 juillet dernier. Une coupure de courant temporaire de quelques heures a été nécessaire.

Tout était prêt maintenant pour la rentrée de septembre ! □

Vétuste et plus adapté aux besoins du collège de Creully, le réseau de distribution publique basse tension a été changé. « Le SDEC ENERGIE est intervenu à la demande du Département du Calvados qui procédait à d'importants travaux sur cet établissement scolaire, rappelle Alain Liard, Vice-Président du SDEC ENERGIE en charge des travaux. Après la visite sur le terrain, nous avons établi un projet d'adaptation du réseau de distribution publique afin de passer d'un tarif puissance haute tension, « tarif vert », à un tarif puissance surveillée à 250kVa ou « tarif jaune ».

Dans ce projet, les services techniques du SDEC ENERGIE ont aussi fait déposer le transformateur privé qui était dans l'enceinte même du collège Jean de la Varende. « Ancien et plus aux normes, avec d'éventuelles traces de PCB dans l'huile, il était en plus utilisé en deçà de ses capacités », souligne Dominique Marguerin, le technicien du SDEC ENERGIE chargé des études et de la coordination des travaux.

PAROLE D'ÉLU



ADRIEN ROMAGNE, chargé d'opération au Conseil départemental

« Dans le sens du développement »

« Nous avons profité des travaux engagés sur le Collège Jean de la Varende à Creully (construction de surfaces supplémentaires d'environ 800 m², restructuration de nombreux locaux, création d'un préau supplémentaire...) pour revoir l'alimentation en électricité de ce bâtiment.

Nous sommes passés d'un tarif vert à un tarif jaune. Nous avons aussi supprimé le transformateur situé dans l'enceinte de l'établissement qui n'était pas adapté à ses besoins et pas aux normes actuelles (les huiles contiennent des PCB). Sur ce dossier, le SDEC ENERGIE a été à notre écoute et de bon conseil. »

Pour une information géographique mutualisée

Le 18 mai dernier, une convention de Coordination Régionale de l'Information Géographique (CRIGE) a été co-signée par le SDEC ENERGIE et ses partenaires afin d'organiser et de développer l'information géographique en Basse-Normandie.

Depuis bientôt deux ans, le SDEC ENERGIE met à disposition de ses collectivités adhérentes son outil cartographique, GéoSDEC. Mais l'information géographique, pour qu'elle soit utile aux collectivités et se développe, nécessite de travailler en partenariat, de mutualiser les échanges et les données. C'est l'esprit de la convention qui permet au SDEC ENERGIE à la fois d'être membre de la Coordination Régionale de l'Information Géographique (CRIGE) et de contribuer à son essor en y apportant son savoir-faire en la matière.

La CRIGE regroupe les Départements de la Manche et de l'Orne, l'Etablissement Public Foncier de Normandie, la Safer de Basse-Normandie, le syndicat mixte Manche Numérique, l'agence d'urbanisme de Caen Métropole et le SDEC ENERGIE. Et ce n'est pas tout car la CRIGE Basse-

Normandie espère devenir bientôt la CRIGE Normandie en accueillant les acteurs haut-normands.

« Cette convention va structurer et rendre lisible la coordination régionale de l'information géographique en Basse-Normandie, explique Claude Chesnel, Vice-Président du SDEC ENERGIE en charge des Nouvelles technologies. Il s'agit de susciter des projets de mutualisation sans se substituer aux maîtres d'ouvrage. Ces derniers s'engagent ainsi à œuvrer pour un développement concerté de l'information géographique sur notre région. » Les premières réunions des groupes de travail portent sur des sujets très opérationnels pour les communes : les Plan du Corps de



Le SDEC ENERGIE et ses partenaires ont co-signé la convention de Coordination Régionale de l'Information Géographique (CRIGE) en mai dernier.

Rue Simplifié, l'Open Data, la 3D...), projets qui vont faire vivre et avancer cette communauté de l'information géographique.

Cette initiative va dans le sens de la directive INSPIRE (Infrastructure for Spatial Information in the European Community) qui vise à favoriser l'échange des données au sein de la Communauté européenne dans le domaine de l'environnement au sens large, en établissant une « Infrastructure de données géographiques ». Et Claude Chesnel de conclure « que cette dynamique de partage et de mutualisation sera bénéfique pour les communes car les données cartographiques mise à leur disposition seront de plus en plus nombreuses et précises ». □



Sébastien LECLERC, Vice-Président du SDEC ENERGIE en charge de la concession gaz

Extension des réseaux

Des aides pour l'extension des réseaux gaz

Pourquoi le SDEC ENERGIE apporte-t-il désormais une aide financière à l'extension des réseaux de gaz ?

Les concessionnaires gaz réalisent l'extension à leurs frais lorsque le taux de rentabilité (Bénéfice/Investissement) est atteint. Dans le cas contraire, lorsque l'investissement est plus élevé que les recettes attendues, l'extension est alors à la charge du consommateur... Début 2015, le SDEC ENERGIE a mis en place une aide qui, dans ce cas de figure, permet au concessionnaire d'atteindre le seuil de rentabilité et ainsi d'amoindrir le coût de l'extension pour le consommateur. De cette manière, le SDEC ENERGIE facilite l'accès des consommateurs à l'énergie gaz – qui reste actuellement l'une des moins chères – dans des conditions financières satisfaisantes.

Comment en bénéficier ?

Le SDEC ENERGIE a passé une convention avec les trois opérateurs gaz que sont GRDF (pour le gaz naturel), ainsi qu'Antargaz et Primagaz (pour le gaz propane). Ils peuvent s'adresser au SDEC ENERGIE lorsque le coût d'une extension du réseau affiche un seuil de rentabilité négatif. La commission gaz du SDEC ENERGIE se charge alors de vérifier l'intérêt public de l'opération. La participation financière du SDEC ENERGIE intervient après avis du bureau syndical.

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est décidé en fonction du coût de l'opération. L'aide du SDEC ENERGIE est soumise à la participation financière du demandeur, qui doit être au moins égale au forfait de raccordement (de 900 à 1900 euros environ). Le branchement reste quant à lui à la charge de l'utilisateur. En 2015, le SDEC ENERGIE a réservé un budget de 120 000 euros au total à ces aides afin d'encourager l'extension des réseaux gaz.

Contact : service Concessions
02 31 06 61 70
concession@sddec-energie.fr



INNOVATION

La transition énergétique en marche Le SDEC ENERGIE et la communauté de communes du Cingal s'engagent ensemble

Dans la continuité de la nouvelle loi de transition énergétique pour la croissance verte tout récemment promulguée, le SDEC ENERGIE a expérimenté avec la communauté de communes du Cingal, au Sud de Caen, un accompagnement clé en main.



À travers l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires en transition énergétique », la Région Basse-Normandie et l'ADEME apportent leur soutien aux communautés de communes souhaitant mettre en place des actions visant à réduire leur consommation d'énergie, à produire des énergies renouvelables et à limiter leur impact sur l'environnement. Le syndicat mixte Caen Métropole a décidé d'inciter et d'accompagner les communautés membres de son territoire dans cette démarche. Pour cela, Caen Métropole et le SDEC ENERGIE, acteur historique des enjeux énergétiques sur le Calvados ont noué un partenariat par lequel le syndicat s'est engagé à participer à la sensibilisation et à l'information des élus et des habitants de la communauté de communes ; à aider les communautés de communes volontaires à dresser leur propre état des lieux grâce à des outils de suivi de leur consommation et dépenses d'énergie et d'ana-

lyse de leurs réseaux d'électricité, d'éclairage et de gaz ; et enfin à participer à l'élaboration de leur programme d'actions.

Un accompagnement complet

La communauté de communes du Cingal (10 000 habitants) s'est portée d'emblée candidate pour établir, à l'échelle de chacune des communes membres, un diagnostic énergétique détaillé, et de définir la stratégie et le plan d'actions qui permettront, pour les cinq ans à venir, de créer une dynamique économique vertueuse et citoyenne. « Nous avons rencontré chacune des 17 communes pour établir une cartographie précise de l'existant, mené une réflexion sur le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire du Cingal, et identifié les travaux prioritaires », relate Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente du SDEC ENERGIE en charge de l'énergie. « Les élus du Cingal disposent ainsi d'une

vision claire de ce qui peut être mis en œuvre. Et nous serons ensuite à même de les accompagner dans la réalisation des actions qu'ils décideront de mettre en place. » Cette première coopération entre le SDEC Energie et une communauté de communes en inaugure d'autres, la loi ayant prévu la généralisation pour ces dernières des Plans Climat Air Energie et Territoire.

Contact : service Énergie – 02 31 06 61 80 / energie@sdec-energie.fr

Maison de l'Énergie Bientôt une nouvelle expo



Le Parcours de l'énergie, l'exposition présentée à la Maison de l'Énergie depuis 2009, a été démonté. Un nouveau projet est en cours de réalisation. Il offrira aux scolaires la possibilité de se projeter en 2050 en tentant d'imaginer à quoi ressembleront alors l'habitat, les modes de déplacement, les énergies... Cette nouvelle exposition, tout simplement intitulée « 2050 », conservera une approche très ludique. Elle sera ouverte aux scolaires et au grand public de manière générale début octobre. ■

Contact :
maisondelenergie@sdec-energie.fr

AGENDA

18 AU 28 SEPTEMBRE 2015

Village de l'électromobilité à la Foire Internationale de Caen (entrée principale)



- 125m² d'expositions sur le réseau de bornes de recharge MobiSDEC, sur les services connectés, la supervision, ...
- Un programme d'ateliers et conférences pour les familles, les collectivités, les entreprises, les artisans ...actuels ou futurs électro-mobiles ;
- Des essais de véhicules électriques 2 et 4 roues.

Plus d'informations sur www.sdec-energie.fr

24 SEPTEMBRE 2015 – 14H – SALLE DES FÊTES DE LOUVIGNY

Comité syndical

Extrait de l'ordre du jour :

- Loi de transition énergétique : création d'une commission consultative
- Taxe sur la consommation finale d'électricité 2016

1er ET 2 OCTOBRE 2015 – 10H À 19H

Journées Portes Ouvertes au SDEC ENERGIE

2 jours pour découvrir ou redécouvrir les nouvelles activités du syndicat et l'actualité du secteur énergétique avec :

- Des espaces d'expositions : matériels d'éclairage public, bornes de recharge et véhicules électriques, la maison de l'énergie qui fait peau neuve : « 2050, l'avenir énergétique » ;
- Des conférences sur la transition énergétique, l'urbanisme et les réseaux, l'éclairage public de demain et les réseaux d'énergie dans le Calvados ;
- Des rencontres avec les équipes du syndicat.

Programme complet et inscriptions sur www.portesouvertes-sdec-energie.fr.

